**ARRETE DE REINTEGRATION APRES UN CONGE DE PRESENCE PARENTALE**

***Les mentions en italiques constituent des commentaires destinés à faciliter la rédaction de l’arrêté. Ils doivent être supprimés de l’arrêté définitif.***

Le Maire *(ou le Président)* de ...

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

***Le cas échéant pour les agents contractuels****:* Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l’application de l’article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

***Le cas échéant pour les stagiaires*** : Vu le décret n° 92-1194 du 4 novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2006-1022 du 21 août 2006 relatif aux modalités d’attribution aux fonctionnaires et aux agents contractuels des collectivités territoriales du congé de présence parentale,

Vu l'arrêté en date du…, plaçant Monsieur *(ou Madame)* … en congé présence parentale à compter du ...,

Vu la demande écrite de réintégration présentée par Monsieur *(ou Madame)* … à compter du ...,

***Pour les fonctionnaires titulaires :***

Considérant l'arrêté du ... fixant la dernière situation de Monsieur *(ou Madame)* … (grade) … titulaire, au ... échelon, indice brut ..., indice majoré ... avec une ancienneté de …,

Considérant les droits à l'avancement acquis pendant la durée du congé de présence parentale,

***Le cas échéant, pour les fonctionnaires stagiaires :***

Considérant l'arrêté du ... portant nomination stagiaire de Monsieur *(ou Madame)* … au grade de …, à compter du …, et le *(ou la)* classant au ... échelon, indice brut ..., indice majoré ... avec une ancienneté de …,

Considérant que la date de fin de la durée statutaire du stage du fonctionnaire stagiaire qui a bénéficié du congé de présence parentale est reportée d'un nombre de jours ouvrés égal au nombre de jours de congé de présence parentale qu'il a utilisés.

Considérant que la durée d'utilisation du congé de présence parentale sera prise en compte pour son intégralité, lors de la titularisation de l'agent, dans le calcul des services retenus pour le classement et l'avancement.

***Le cas échéant, pour les agents contractuels :***

Considérant le contrat de travail en date du … recrutant pour une durée déterminée de… *(ou indéterminée)* en qualité de …, avec une rémunération fixée à l’indice majoré …

Considérant que l'agent contractuel bénéficiaire du droit au congé de présence parentale n'acquiert pas de droits à pension mais conserve le bénéfice de son contrat ou de son engagement, dans les conditions de réemploi définies à l'article 33 du décret 88-1455 précité.

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

Monsieur *(ou Madame)* … née le …, est réintégré*(e)* dans les effectifs à compter du …

***Pour les fonctionnaires :***

Monsieur *(ou Madame)* … est classé*(e)* au ... échelon, du *grade de* ..., à l’indice brut ..., indice majoré …, avec une ancienneté de …

***Pour les fonctionnaires stagiaires :***

La date de fin de la durée du stage de Monsieur *(ou Madame)* … est reportée de … jours ouvrés soit jusqu’au …/…/…

Article 2 :

Le Directeur Général des Services *(ou la secrétaire de mairie, le Directeur…)* est chargé de l’exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur *(ou Madame)*...

**Article 3 :**

Le Maire *(ou le Président)* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif d’Amiens dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification.

**Article 4**:

Ampliation du présent arrêté sera transmise au Président du Centre de Gestion et au comptable de la collectivité.

Notifié à l'agent le : Fait à ..., le ...

(date et signature) Le Maire *(le Président)*,